

**Arrêté du ministre de l'énergie, des
mines et du développement durable
fixant les modèles des rapports
géologiques, miniers et des rapports
des statistiques minières**

Arrêté du ministre de l'énergie, des mines et du développement durable n° 2580-18 du 23 kaada 1439 (6 août 2018) fixant les modèles des rapports géologiques, miniers et des rapports des statistiques minières¹

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,

Vu le décret n° 2-15-807 du 12 regeb 1437 (20 avril 2016) pris pour l'application des dispositions de la loi n° 33-13 relative aux mines portant sur la procédure d'octroi des titres miniers, notamment son article 31,

ARRÊTE :

Article premier

En application des dispositions de l'article 31 du décret n° 2-15-807 susvisé, les titulaires de titres miniers sont tenus de communiquer, à l'autorité gouvernementale chargée des mines, tous renseignements d'ordre géologique, géophysique, géochimique, hydrologique, minier, économique et social dont ils disposent ou ceux qu'ils ont acquis lors des travaux d'exploration, de recherche ou d'exploitation ainsi que les renseignements statistiques sur l'activité de la mine, les produits de mines extraits et commercialisés, les programmes et budgets relatifs aux travaux, sous forme de rapports conformes aux modèles annexés au présent arrêté et ce comme suit :

– Lors de la phase d'exploration, les renseignements géologiques et miniers doivent être communiqués, annuellement, à l'autorité gouvernementale chargée des mines conformément au modèle fixé à l'annexe n° 1 ;

– Lors de la phase de recherche, un rapport relatif aux renseignements géologiques et miniers doit être transmis, annuellement, à l'autorité gouvernementale chargée des mines conformément au modèle fixé à l'annexe n° 2 ;

1- Bulletin officiel N° 6722 – 22 safar 1440 (1^{er}-11-2018), p 1765.

– Lors de la phase d'exploitation du gisement, les renseignements géologiques et miniers doivent être transmis à l'autorité gouvernementale chargée des mines, tous les deux (2) ans, conformément au modèle fixé à l'annexe n° 3. Aussi, doivent être communiqués à l'autorité gouvernementale chargée des mines, mensuellement, les statistiques relatives à l'activité de la mine, et annuellement, les statistiques relatives à l'activité de la mine, aux produits miniers extraits et commercialisés et aux programmes et budgets relatifs aux travaux ainsi que les renseignements d'ordre économique et social, conformément aux modèles fixés aux annexes n° 4 et n° 5.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du premier du mois qui suit la date de sa publication au Bulletin officiel.

Rabat, le 23 kaada 1439 (6 août 2018).

AZIZ RABBAH.

Annexe N° 1

Modèle du rapport géologique et minier à présenter par le titulaire d'une autorisation d'exploration

Le rapport indiquera :

1- Informations générales :

- les informations administratives (N° de l'autorisation d'exploration, date d'institution,...) ;
- synthèse géologique et gîtologique ;
- références bibliographiques, le cas échéant.

2- Contexte géologique et minéralisations

Décrire les éléments suivants :

a) le contexte géologique et minéralogique régional ainsi que les principaux traits de la géologie de la zone couverte par l'autorisation d'exploration ;

b) les types de gîtes minéraux faisant l'objet des travaux d'exploration et le modèle ou les notions géologiques appliqués dans la prospection et sur lesquels se fonde le programme d'exploration.

3- Travaux d'exploration

Décrire la nature et l'étendue des travaux d'exploration effectués par le titulaire de l'autorisation d'exploration :

a) les méthodes et paramètres des levés et travaux de prospection ou d'exploration ;

b) les méthodes d'échantillonnage et la nature des échantillons ;

c) l'emplacement, le nombre, le type, la nature et l'espacement ou la densité (maille) des échantillons prélevés ainsi que la superficie de la zone couverte par ces travaux d'échantillonnage ;

d) les résultats et l'interprétation des renseignements sur les travaux de prospection ou d'exploration.

Au cas où le titulaire aurait réalisé des sondages, décrire les éléments suivants :

a) l'emplacement (joindre une carte de positionnement), l'azimut et l'inclinaison du sondage ;

b) la nature du sondage (carotté, destructif,...) ;

c) le levé géologique (log) du sondage (pour les sondages carottés) ainsi que la profondeur des intervalles d'échantillonnage ;

d) les côtes de prélèvement des échantillons, les analyses chimiques correspondant aux passes prélevées et la description lithologique de chaque formation géologique ;

e) les résultats des analyses et de diagraphies éventuelles.

Seront joints à ce rapport les cartes, les levés géologiques, les coupes et, éventuellement, les logs des sondages et toutes autres informations résultant du programme des travaux présenté lors de la demande de l'autorisation d'exploration. Les échelles doivent être adaptées pour permettre une compréhension du rapport.

4- Références bibliographiques

Le rapport doit comporter, en dernière page, toutes les références bibliographiques citées dans le corps du rapport. Les références indiqueront le (ou les) auteur(s), le titre de la publication, la revue où l'article a été publié en précisant les pages et le numéro de la revue ainsi que l'année de publication.

Date et signature

Annexe N° 2

Modèle du rapport géologique et minier à présenter par le titulaire du permis de recherche

Les renseignements d'ordre géologique, géophysique, géochimique, Hydrologique et minier du rapport géologique et minier d'un titre minier en phase de recherche indiquera :

1- Informations générales :

- a) les informations administratives (N° du titre, date d'institution, de renouvellement,...) ;
- b) l'accès au permis. En cas de travaux et d'excavations, présenter leur plan de situation.

2- Historique

Dans la mesure où ils sont connus, indiquer les éléments suivants :

- a) l'historique du titre minier ;
- b) le type, la quantité et les résultats généraux des travaux de recherche et de développement effectués ;
- c) les anciennes estimations des ressources et des réserves minérales et des productions marchandes.

3- Contexte géologique et minéralisations

Décrire les éléments suivants :

- a) le contexte géologique et minéralogique régional et local ainsi que les principaux traits de la géologie de la zone couverte par le titre minier ;
- b) inventaire et descriptions des indices minéralisés et des cibles de recherche ;
- c) les types de gîtes minéraux faisant l'objet des travaux de prospection et le modèle ou les notions géologiques appliqués dans la prospection et sur lesquels se fonde le programme de recherche.

4- Travaux de recherche

Décrire la nature et l'étendue des travaux effectués par le titulaire du (ou des) titre(s) minier(s) :

- a) les méthodes et paramètres des levés et travaux de recherche ;

b) les méthodes d'échantillonnage ;

c) l'emplacement, le nombre, le type, la nature et l'espacement des échantillons prélevés ainsi que la superficie de la zone couverte par ces travaux d'échantillonnage ;

d) l'interprétation et les résultats obtenus.

Décrire les éléments suivants pour les sondages réalisés :

a) l'emplacement (joindre une carte de positionnement), l'azimut et l'inclinaison du sondage ;

b) la nature du sondage (carotté, destructif,...) ;

c) le levé géologique (log) du sondage (pour les sondages carottés) ainsi que la profondeur des intervalles d'échantillonnage ;

d) les côtes de prélèvement des échantillons, les analyses chimiques correspondant aux passes prélevées et la description lithologique de chaque formation géologique ;

e) les résultats éventuels des analyses et de diagraphies ;

f) tout facteur lié au forage, à l'échantillonnage ou à la récupération qui pourrait avoir une incidence importante sur l'exactitude et la fiabilité des résultats.

Seront joints en annexe les cartes, les levés géologiques, les coupes et, éventuellement, les logs des sondages. Les échelles doivent être adaptées pour permettre une compréhension du rapport. Les annexes des documents imprimés doivent être sous format A4 ou A3.

Le rapport annuel doit faire ressortir l'état d'avancement des travaux présentés dans le programme des travaux fourni lors du dépôt de dossier d'institution du permis de recherche ou de son renouvellement.

En cas de demande d'institution de la licence d'exploitation aussi les renseignements suivants :

5- Travaux de recherche réalisés

Décrire la nature et l'étendue des travaux effectués, prévus par le programme de travaux du titulaire du (ou des) titre(s) minier(s) :

a) résultats des travaux géologiques (cartographie géologique, lames minces, déterminations paléontologiques, analyse structurale,...) ;

b) résultats des travaux géophysiques s'il y a lieu (méthodes employées, zones couvertes, résultats,...) ;

c) résultats des travaux géochimiques s'il y a lieu (méthodes d'échantillonnage, l'emplacement, le nombre, le type, la nature des échantillons prélevés, résultats des analyses effectuées,...) ;

d) résultats des travaux gîtologiques (levés et description des indices minéralisés, sections polies et études métallographiques, paragenèses,...) ;

e) résultats des travaux de reconnaissance (résultats des travaux à partir des sondages, des puits et galeries de reconnaissance,...).

6- Estimations des ressources minérales

Le rapport géologique et minier qui contient des informations sur les ressources minérales doit respecter les obligations suivantes :

a) donner les hypothèses clés, les méthodes et les paramètres employés aux fins de l'estimation des ressources minérales. Dans ce cadre, on considérera que les ressources minérales, correspondant à la minéralisation d'intérêt économique, qui ont été identifiées et estimées par les travaux et à partir desquelles on pourra éventuellement définir des réserves minérales en tenant compte des facteurs techniques, économiques, juridiques, environnementaux et socio-économiques.

b) les ressources minérales doivent être subdivisées en ressources minérales présumées, indiquées et mesurées, suivant l'ordre croissant de la connaissance géologique.

c) indiquer la teneur de chaque métal ou minéral lorsque la teneur de ressources minérales renfermant plusieurs produits est déclarée en équivalent métal ou minéral ;

d) décrire de façon générale dans quelle mesure les facteurs (liés à l'environnement, à la commercialisation, ou tout autre facteur) pourraient avoir une incidence importante sur les estimations des ressources minérales.

7- Estimations des réserves minérales

Le rapport qui contient des informations sur les réserves minérales doit respecter les obligations suivantes :

a) Les réserves minérales doivent correspondre à la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la minéralurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la

rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable. Selon le degré de la connaissance géologique, les réserves minérales seront subdivisées en réserves minérales probables et réserves minérales prouvées suivant l'ordre croissant de confiance géologique. Les réserves minérales probables comportent un degré de confiance inférieur à celui des réserves minérales prouvées. De ce fait, le rapport indiquera les hypothèses clés, les méthodes et les paramètres ayant permis de définir les réserves minérales.

b) indiquer la teneur de chaque métal ou minéral lorsqu'il s'agit d'un gisement polymétallique ;

c) décrire dans quelle mesure des facteurs d'ordre minier ou minéralurgique, des facteurs liés aux infrastructures, ou d'autres facteurs pertinents pourraient avoir une incidence importante sur les estimations des réserves minérales.

Seront jointes en annexe les cartes, les levés géologiques, les coupes et, éventuellement, les logs des sondages. Les échelles doivent être adaptées pour permettre une compréhension du rapport. Les annexes des documents imprimés doivent être sous format A4 ou A3.

8- Méthode d'exploitation envisagée

Le rapport doit donner un projet sommaire sur la méthode envisagée pour l'exploitation du gisement et du processus prévu pour le traitement et/ou la valorisation du minerai avec l'établissement d'un flow-sheet de la chaîne de production partant de l'enlèvement du mort terrain jusqu'à l'extraction du tout-venant.

De même, le rapport indiquera les méthodes envisagées pour la restauration/la réhabilitation du gisement.

9- Essai et étude minéralurgique

Le rapport doit comprendre la description et la synthèse des travaux et des essais suivis pour l'enrichissement et la valorisation du minerai.

10- Etude d'impact sur l'environnement

Le rapport doit indiquer, entre autres, l'emplacement des différents rejets et digues et les dispositions prises par l'exploitant pour la préservation de l'environnement.

Il doit mentionner aussi l'impact dû aux travaux de prospection, d'exploration et d'exploitation.

11- Références bibliographiques

Le rapport doit comporter, en dernière page, toutes les références bibliographiques citées dans le corps du rapport. Les références indiqueront le (ou les) auteur(s), le titre de la publication, la revue où l'article a été publié en précisant les pages et le numéro de la revue ainsi que l'année de publication.

12- Annexes

Seront joints, en annexe du rapport, les cartes, les levés géologiques, les coupes et, éventuellement, les logs des sondages. Les échelles doivent être adaptées pour permettre une compréhension du rapport. Les annexes des documents imprimés doivent être sous format A4 ou A3.

Date et signature

Annexe N° 3

Modèle du rapport géologique et minier à présenter par le titulaire d'un titre minier en phase d'exploitation

Le rapport géologique et minier d'un titre minier en phase d'exploitation doit comprendre :

1- Informations générales

a) les informations administratives (N° du titre, date d'institution, date de renouvellement, date de transformation,...) ;

b) l'accès aux principaux travaux et leur nature.

2- Contexte géologique et minéralisations

Décrire les éléments suivants :

a) le contexte géologique ainsi que les principales structures géologiques de la zone couverte par la licence d'exploitation ;

b) les zones minéralisées, en résumant la nature des épontes, les contrôles géologiques et la longueur, la largeur, la profondeur et la continuité de la minéralisation en décrivant le type, le caractère et la distribution de la minéralisation.

3- Les ressources et réserves minérales

Le rapport doit indiquer :

a) les travaux géologiques et miniers ayant permis de mettre en évidence de nouvelles ressources minières ;

b) les travaux géologiques et miniers ayant permis d'estimer de nouvelles réserves minières.

4- Annexes

Doivent être joints, en annexe du rapport, les cartes, les levés géologiques, les coupes et, éventuellement, les logs des sondages. Les échelles doivent être conformes aux spécifications de la loi n° 33-13 relative aux mines et les textes pris pour son application.

Date et signature

Annexe N° 4

Modèle du rapport mensuel de statistiques minières ainsi que des renseignements d'ordre économique et social à présenter par le titulaire d'un titre minier en phase d'exploitation

Les renseignements statistiques mensuels sur l'activité de la mine, les produits de mines extraits et commercialisés, ainsi que les renseignements d'ordre économique et social à fournir sont :

I. VOLET SOCIAL (personnel de la société)

Catégorie	Effectif en début du mois	Embauches	Démissions	Licenciements	Retraites	Effectif fin du mois
Cadres						
TAMCA						
Ouvriers-Employés						
Occasionnels						
Total						

Appréciations générales :

1- Conflits sociaux

Nombre de conflits sociaux

a) Pour chaque conflit (Motifs, Début et fin du conflit, Effectifs grévistes, Effectifs non-grévistes, Services affectés-Fond, Jour, Administration-, Postes perdus)

b) Evolution des conflits au cours du mois

c) Autres causes d'arrêt et de perturbation

2- Emploi

✓ Recrutements programmés :

✓ Création de postes d'emploi prévus :

✓ Licenciement prévu :

✓ Annulation de postes d'emploi prévus :

II. ACCIDENTS DE TRAVAIL

Nature	Mois				Cumul de l'année			
	Jour	Fond	Trajet	total	Jour	Fond	Trajet	total
Mortel								
Avec IPP								
Sans IPP								
Total								
Taux de fréquence :		Taux de gravité :			Taux de fréquence :		Taux de gravité :	

III. MALADIES PROFESSIONNELLES

Maladies déclarées	
Maladies confirmées	
Taux de fréquence :	Taux de gravité :

IV. PRODUCTION DE MINERAI

Licence d'exploitation n°	Substance	Région	Province	Commune	Production du Mois en tonne					Stock du Mois		
					Tout-venant	Teneur TV% ou autre*	Minerai marchand	Teneur %	Valeur carreau mine (DH/T)	Substance	Début	Fin

*Autre caractéristique à préciser (densité pour la barytine, etc.)

V. EXPORTATION ET VENTES LOCALES

Substance	Ventes locales		Exportations		Port d'embarquement	Acheteur	Pays destinataire
	Quantité (T)	Valeur (KDH)	Quantité (T)	Valeur (KDH)			

VI. ACHATS DE MINERAIS

Nom du fournisseur	Substance	Origine du minerai (Licence d'exploitation, CADETAF,...)	Achats		
			Tonnage (T)	Teneur % ou autre**	Valeur (KDH)

** Autre caractéristique à préciser (densité pour la barytine, etc.)

Date et signature

Annexe N° 5

Modèle du rapport annuel de statistiques minières, des programmes et budgets relatifs aux travaux ainsi que des renseignements d'ordre économique et social à présenter par le titulaire d'un titre minier en phase d'exploitation

Les renseignements statistiques annuels sur l'activité de la mine, les produits de mines extraits et commercialisés, les programmes et budgets relatifs aux travaux ainsi que les renseignements d'ordre économique et social doivent être présentés comme suit :

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- SOCIETE :
- SIEGE SOCIAL :
- CAPITAL :
- ACTIONNAIRES :
- MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
- REPRESENTANT DE LA SOCIETE :
- SITES D'EXPLOITATION :
- TITRES MINIERES :
- SUBSTANCES MINERALES :
- COORDONNEES LAMBERT DU SITE : X=..... Y=.....

(Toutes les informations fournies doivent être réparties par site d'exploitation et par substance)

- EMPLOI
 - Recrutements programmés : ;
 - Création de postes d'emploi prévus : ;
 - Licenciement prévu : ;
 - Annulation de postes d'emploi prévus:

IV. EXTRACTION ET VALORISATION (ENRICHISSEMENT)

	Quantité (T)	Teneurs (%)
• Production TV • Pré-concentré • Concentré par Substance • Produits transformés : ✓ Produit 1 ✓ Produit 2 ✓ • Rendement métal par substance (%) • Rejet : ✓ Stérile ✓ Résidus chimique : ✓ Substance 1 ✓ Substance 2 ✓		

V. Description et caractéristiques du flowsheet (en schéma)

VII. COMMERCIALISATION**VI.1. Ventes locales**

Substances	Tonnage vendu (T)	Clients	Valeur en (KDH)	Valeur carreau mine (KDH/T)
• Substance 1 • Substance 2 				

VI.2. Exportations

Nature des concentrés	Clients	Lieu d'embarquement	Pays destinataires	Tonnage vendu (T)	Valeur (en KDH)	Livraison FOB ou CIF	Valeur carreau mine (DH / T)

VI.3. Achats de minerais/ produits chimiques

Nature des produits	Tonnage (T)	Teneur (%) concentration	Valeur (en KDH)	Origine du minerai (Licence d'exploitation, CADETAF,...)	Pays d'origine	Lieu d'embarquement

VII. ETAT DES STOCKS A LA FIN DE L'EXERCICE

Nature des concentrés	Quantité (T)	Valeur (en KDH)
- Substance 1 - Substance 2 		

VIII. SOUS-TRAITANCE

Activité sous-traitée	effectifs	Durée	Budget alloué
- Activité 1 - Activité 2			

IX. PRINCIPAUX CONSOMMABLES

Produits	Quantité totale	Consommation / tonne de concentré produit	Valeur (KDH)	Observations
✓ Electricité ✓ Eau ✓ Carburant ✓ Lubrifiants ✓ Explosifs ✓ Amorces ✓ Matériels ou de moyens de soutènement ✓ Produits chimiques : – Réactifs : ✓ Autres				

X. INVESTISSEMENTS

X.1., Montant des investissements

	Montant
• Recherche • Infrastructures minières • Exploitation minière • Valorisation/ enrichissement • Développement et extension du gisement • Infrastructure de base (routes, constructions, etc.) • Autres	
Total	

X.2. Financement des investissements (en %) :

Désignation	Montant
• Fonds propres • Crédits bancaires (**) • Autres (à préciser) (**)	
Total	

(**) : Distinguer entre financements locaux et étrangers.

XI. VOLET SOCIAL

XI.1. Mouvement des effectifs de l'entreprise (par site et global)

Catégorie	Effectif début de l'année	Embauches	Démissions	Licenciements	Retraites	Effectif fin de l'année
• Cadres • TAMCA • Ouvriers-Employés • Occasionnels 						
Total						

**XI.2. Mouvement des effectifs pour les entreprise(s) soutraiante(s)
(Par site et global) :**

Catégorie	Embauches	Démissions	Licenciements	Retraites	Effectif fin de l'année
• Cadres • TAMCA • Ouvriers-Employés • Occasionnels • Autres (à préciser)					
Total					

XI.3. Charges du personnel de l'entreprise minière

Désignation	Montant (KDH)	Observations
• Masse salariale • Charges sociales • Avantages en nature • Autres charges		

XI.4. Charges du personnel de l'entreprise(s) soutraiante(s) :

Désignation	Montant (KDH)	Observations
• Masse salariale • Charges sociales • Avantages en nature • Autres charges		

XI.5. Formation :

Catégorie	Type de formation	Nombre de bénéficiaires	Durée	Coût
• Cadres • TAMCA • Ouvriers-Employés				

XI.6. Climat social :

Nombre de conflits :

Conflits	Motifs	Durée	Effectif gréviste	Effectif non gréviste	Postes perdus	Manque à gagner		Mesures prises
						Volume (T)	Valeur (DH)	
.....								
.....								

Commentaire :

X1.7. AUTRES CAUSES D'ARRET (d'ordre technique, relations avec les riverains, etc.)

Nature	Motifs	Durée	Manque à gagner		Mesures prises
			Volume (T)	Valeur (DH)	
.....					
.....					

XI.8. Réalisations sociales :

PERSONNEL ENTREPRISE

- ✓ Habitat (nombre de logements construits et coût) ;
- ✓ Installations socio-éducatives (consistance et coût) ;
- ✓ Installations médicales (nombre et coût) ;
- ✓ Encouragement à l'accès à la propriété (nature, nombre de bénéficiaires et coût) ;
- ✓ Œuvres sociales (nature et coût) ;
- ✓ Protocoles d'accord avec le personnel.

COMMUNAUTE ENVIRONNANTE (RSE)

XII. CLIMAT DE TRAVAIL

XII.1. Accidents de travail du personnel de l'entreprise (par site et global)

Nature	Jour	Fond	Trajet	total
• Mortel • Avec IPP • Sans IPP				
Total				

XII.2. Accidents de travail du personnel de l'entreprise soutraitante (par site et global)

Nature	Jour	Fond	Trajet	total
• Mortel • Avec IPP • Sans IPP				
Total				

XII.3. Maladies professionnelles

Maladies déclarées	
Maladies confirmées	
Taux de fréquence :	Taux de gravité :

XIII. FISCALITE

Rubriques	Montant en DH
I- IMPOTS DIRECTS :	Total I.....
Impôt sur les sociétés (IS).....	
Participation à la Solidarité Nationale (PSN).....	
Impôt Général sur le Revenu (IGR).....	
Taxe professionnelle.....	
Taxe Urbaine.....	
Taxe sur les Produits des Actions (TPA).....	
Taxe sur les Profits Immobiliers (TPI).....	
II- IMPOTS INDIRECTS :	Total II.....
Droits de douane.....	
Prélèvement Fiscal à l'importation (PFI).....	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).....	
Taxe Intérieure de Consommation (T.I.C).....	
Autres.....	
III- Rémunération des services rendus :	Total I.....
IV-TAXES REGIONALES PAR SUBSTANCE :	Total IV.....
Autres.....	
TOTAL GENERAL.....	

XIV. RESULTATS COMPTABLES (joindre documents ci-après) :

- ✓ Compte de produits et charges ;
- ✓ Bilan (Actif et Passif) ;
- ✓ Etat des soldes de gestion ;
- ✓ Tableau de financement de l'exercice.

Date et signature